

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01404
Numéro SIREN : 890 478 555
Nom ou dénomination : ERAMAS

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt 7259

CONTRAT D'APPORT

03 OCT. 2022



ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Sébastien TOUATI, né le 03 mai 1978 à MARSEILLE, de nationalité française, demeurant 47 route de la Seigneurie 76480 ANNEVILLE AMBOURVILLE, marié à Aurore ROTAT, sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat reçu le 12 juillet 2016 par Maître Emilie BRETTEVILLE, notaire à YVETOT, préalablement à leur union célébrée à ANNEVILLE AMBOURVILLE le 13 août 2016,

Ci-après dénommé "**l'apporteur**",

D'une part,

ET

La société ERAMAS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 47 route de la Seigneurie, 76480 ANNEVILLE AMBOURVILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 890478555 RCS ROUEN, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Sébastien TOUATI,

Ci-après dénommée "**la Société bénéficiaire**",

D'autre part,

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

APPORT

L'apporteur, soussigné de première part, apporte à la société ERAMAS, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Monsieur Sébastien TOUATI, ès-qualités, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

- 36 titres de 80€ de la SARL BC2E SERVICES, au capital de 8 000€ dont le siège social est fixé 25 Avenue Général Gallieni - 93250 VILLEMOMBLE, immatriculée 482 600 145 RCS BOBIGNY, représentée par Monsieur Richard Morin son gérant,

Lesdits biens sont évalués à la somme de 459 000 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de commerce, l'Apport sera, préalablement à sa réalisation définitive, soumis à l'appréciation d'un commissaire aux apports, désigné par décision unanime des associés, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

A cet effet, a été nommé le 2 décembre 2021, la société OF2C, située 68 rue Aristide Briand, Les MUREAUX (78130) en qualité de commissaire aux apports avec missions (i) **d'apprécier la valeur de l'Apport** et (ii) d'établir le rapport requis au titre de l'Apport et

d'affirmer que la valeur de l'Apport correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre.

Le rapport qui sera établi par le commissaire aux apports fera l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce huit (8) jours au moins avant la date de l'assemblée des associés de la Bénéficiaire appelés à statuer sur l'Apport et sur l'augmentation de capital corrélative de la Bénéficiaire en rémunération dudit Apport.

RÉMUNÉRATION DE L'APPORT

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 459 000 euros, il sera attribué à l'apporteur 45 900 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, de la société ERAMAS, qui seront émises au pair à titre d'augmentation de capital.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

Le droit aux dividendes de l'apporteur s'exercera pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice en cours à cette date de réalisation, étant précisé qu'au titre de cet exercice, le dividende global susceptible de lui revenir sera réduit prorata temporis, en raison du temps écoulé entre ladite date et la fin de l'exercice par rapport à une année entière.

Ces actions seront négociables dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

VÉRIFICATION ET APPROBATION DE L'APPORT

L'apport qui précède ne deviendra définitif qu'après réalisation des conditions suivantes :

- Etablissement d'un rapport d'un ou plusieurs commissaires aux apports contenant l'appréciation de la valeur dudit apport et les avantages particuliers éventuels,
- Approbation de l'évaluation de l'apport et de l'octroi d'avantages particuliers éventuels et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par l'associé ou les associés.

La réalisation de ces conditions devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2021 ; à défaut, le présent acte sera considéré comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

DECLARATIONS FISCALES

Les parties déclarent que la présente opération est susceptible de bénéficier du report d'imposition des plus-values d'apport de titres prévu à l'article 150-0 B ter du Code général des impôts dans la mesure où cet apport de titres est réalisé en France, à une société soumise à l'impôt sur les sociétés et que cette société est contrôlée par l'apporteur. Cette dernière condition est appréciée à la date de l'apport, en tenant compte des droits détenus par l'apporteur à l'issue de l'opération d'apport.

ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :
- l'apporteur 47 route de la Seigneurie 76480 ANNEVILLE AMBOURVILLE,
- la Société bénéficiaire en son siège social indiqué en tête des présentes.

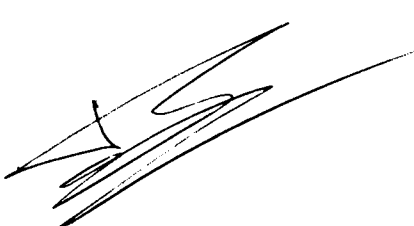
AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites sont à la charge de la Société bénéficiaire, qui s'oblige à les payer.

Fait à VILLEMOMBLE
Le 8 décembre 2021
En 5 exemplaires

APPORTEUR
Sébastien TOUATI 
LA SOCIETE BENEFICIAIRE
La SAS ERAMAS 

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
LE HAVRE 2
Le 08/06 2022 Dossier 2022 00028234, référence 7604P05 2022 A 00883
Enregistrement : 125 € Penalités : 13 €
Total liquidé : Cent trente-huit Euros
Montant reçu : Cent trente-huit Euros

CONTRAT D'APPORT – SAS ERAMAS



Sébastien LOUIS
Notaire
01 37 12 12 12